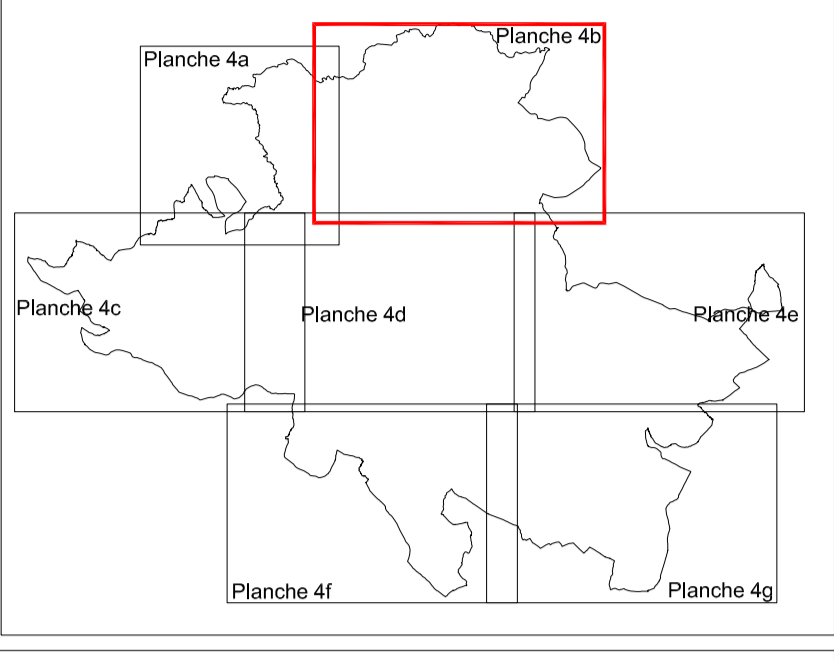


P.L.U

PLAN LOCAL D'URBANISME

OCTEHA
à Rhodes :
Carrefour de l'Agriculture
12026 Rhodes Cédex 9
Tel. 05 65 73 45 75
à Mende :
10 Bd. Lucien Arnault
48000 Mende
Tel. 04 66 31 13 33




ELABORATION DE LA REVISION
Arrêté le :
18 Octobre 2016
Approuvé le :
Exécuté le :

Modifications - Révisions simplifiées - Mises à jour

VISA
Date :
23 Décembre 2016
Le Maire
Maurice COMBETTES

Règlement graphique
1:5000
4b



Légende

- Limites de zone
- Zones U à urbaniser sous la forme d'une ou plusieurs opérations d'aménagement d'ensemble, et dans le respect des OAP
- Zones inconstructibles : zones inconstructibles (ZIN)
- Bande des 100m ripariens au titre de la Loi Littoral
- Espaces Protégés du Rivage riparien au titre de la Loi Littoral
- Espaces Boisés Classés
- Éléments ou ensemble bâti (définies au titre de l'article L.151.11.2 du CU)
- Éléments isolés de patrimoine (bâti ou arbres remarquables), répertoriés au titre de l'article L.151.19 du CU
- Unité Touristique Nouvelle
- Emplacement réservé
- Bâtiment d'élevage agricole et périmètre de réciproque associé
- Bâtiment d'élevage agricole en projet
- Habitations de tiers (les plus proches des bâtiments d'activités agricoles)
- Constructions non cadastrées

Pour la numérotation associée, se référer à l'annexe 1 du rapport de présentation

Liste des Emplacements Réservés

N° de l'Emplacement Réservé	Objet	Localisation	Bénéficiaire	Superficie estimée (m²)
1	Déplacement de la voirie	État Marie des Faux	Commune	600
2	Création de la Garçonnade et création d'emplacements réservés	Salles Curan	Commune	4761